



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 JUIN 2023

République Française  
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 présents ou représentés : 16 votants : 16

Date de convocation : 8 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

**Etaient présents** : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; M. MOLVAUX Gérard) ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

**Absentes** : Mme KERGOAT Morgane ; Mme AUSSANT Angélique ;

**Absentes excusées** : Mme MOREL Monique ; Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme TRAVERS Jeanne ; Mme THIBAUT Angélique ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ;

**Pouvoirs** : Mme MOREL Monique donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre.

**Secrétaire de séance** : M. COSTENTIN Joseph.

**2023-06-031 - REVISION DES LOYERS DE LA MAISON COMMUNE**

**RAPPORTEUR** : JP. GOUPIL

**EXPOSE**

Les loyers des logements à la Maison Commune avaient été revus en septembre 2022 et le principe d'une indexation des loyers selon l'IRL (Indice de Révision des Loyers) avait été inscrit dans le bail. Depuis, afin de remédier à des problèmes d'incivilités récurrentes liés à l'utilisation commune d'un réfrigérateur, il a été fait l'acquisition d'un réfrigérateur avec compartiments individuels et sécurisés. Le coût de cet équipement est de 2 610,00 HT €.

**PROPOSITION**

Il est proposé de revaloriser les loyers selon l'IRL et d'ajouter un montant tenant compte de l'amortissement de 1,5 € pour les loyers à la semaine et de 5,5 € pour les loyers au mois.

IRL	T2-2022	T1-2023	variation
	135,84	138.61	+ 2,04%

Logement	surface	LOYERS à la SEMAINE			LOYERS MENSUELS		
		loyer sept 2022	loyer sept 2023 selon IRL	Loyer proposé	loyer sept 2021	loyer sept 2023 selon IRL	Loyer proposé
RDC	9,89 + 6,18	54,30	55,41 €	57,00 €	135,70	138,47 €	144,00 €
Etage 1 - N	12,32 + 3,54	59,50	60,71 €	62,00 €	157,40	160,61 €	166,00 €
Etage 2 - N	11,49 + 3,93	59,50	60,71 €	62,00 €	157,40	160,61 €	166,00 €
Etage 1 - S	14,83 + 3,97	65,20	66,53 €	68,00 €	189,50	193,36 €	199,00 €
Etage 2 - S	16,00 + 3,89	65,20	66,53 €	68,00 €	189,50	193,36 €	199,00 €

Ces loyers s'appliqueront pour toute location à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

A l'avenir, ils seront révisés par application de l'IRL.

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 15 juin 2023

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*